



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 14 janvier 2022
(OR. en)

15207/21
PV CONS 53
ENV 1034
CLIMA 466

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)
20 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

Page

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	3
2.	Approbation des points "A"	
a)	Liste des activités non législatives	3
b)	Liste des délibérations législatives	4

Délibérations législatives

3.	Paquet "Ajustement à l'objectif 55"	
a)	Aperçu des progrès accomplis	5
b)	Propositions législatives	6
4.	Règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries, abrogeant la directive 2006/66/CE et modifiant le règlement (UE) 2019/1020	6

Activités non législatives

5.	Communication intitulée "Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030 - Récolter les fruits de sols en bonne santé pour les êtres humains, l'alimentation, la nature et le climat"	6
----	--	---

Divers

6.	a)	Le train de mesures sur la mobilité dans le contexte des objectifs du pacte vert pour l'Europe ..	7
	b)	Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment.....	7
	c)	Troisième forum "Air pur" (Madrid, 18-19 novembre 2021)	7
	d)	Propositions législatives en cours d'examen	7
	e)	Mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030	8
	b)	(suite) Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment	8
	f)	Réunion informelle des ministres chargés des questions urbaines - Le rôle des villes européennes dans la transition écologique et dans la réalisation des objectifs du pacte vert (virtuelle, 26 novembre 2021).....	8
	g)	Atelier sur la réforme de REACH (procédures d'autorisation et de restriction) (Brdo, 9 novembre 2021)	9
	h)	Réglementation des végétaux obtenus au moyen de nouvelles techniques génomiques - Nécessité d'une action coordonnée.....	9
	i)	Programme de travail de la prochaine présidence.....	9
		ANNEXE – Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	10

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 14926/21.

2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives

Doc. 14960/21

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 14960/21, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

Pour les points ci-après, les références des documents correspondants sont les suivantes:

Affaires économiques et financières

14. Règlement relatif aux suspensions applicables à certains produits agricoles et industriels
Adoption
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 15 décembre 2021

☐ Doc. 14531/21
Doc. 14387/21
+ REV (pl)
UD

Positions de l'UE en vue de négociations internationales

18. Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de commerce et de coopération avec le Royaume-Uni en ce qui concerne la prolongation de la dérogation à l'obligation de supprimer les données des dossiers passagers (PNR)
Adoption
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 8 décembre 2021

☐ Doc. 14432/21 +
ADD 1
+ ADD 1 COR 1
+ COR 1 (el)
+ ADD 1 COR 2 (el)
Doc. 14472/21
UK

- b) **Liste des délibérations législatives** (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Doc. 14961/21

Justice et affaires intérieures

1. **Directive sur la résilience des entités critiques**
Orientation générale
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 8 décembre 2021



Doc. 14594/21
PROCIV

Le Conseil a arrêté une orientation générale sur cette proposition de directive. (Base juridique: article 114 du TFUE)

Santé

2. **Règlement modifiant le règlement (UE) 2017/746 relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro**
Adoption de l'acte législatif
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 15 décembre 2021



Doc. 14887/21
PE-CONS 79/21
PHARM

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 114 et article 168, paragraphe 4, du TFUE)

Transports

3. **Directive modifiant la directive 2006/1/CE relative à l'utilisation de véhicules loués**
Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 15 décembre 2021



Doc. 14832/21
Doc. 13531/21 +
ADD 1
TRANS

Le Conseil a adopté sa position en première lecture, la Slovaquie s'abstenant et l'Autriche votant contre, conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil. (Base juridique: article 16, paragraphe 2, et article 91, paragraphe 1, du TFUE)

4. **Décision relative à une Année européenne de la jeunesse 2022**  Doc. 15020/21
Adoption de l'acte législatif
+ ADD 1 - 3
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 15 décembre 2021
PE-CONS 81/21
JEUN

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 165, paragraphe 4, et article 166, paragraphe 4, du TFUE)

Les déclarations relatives à ces points figurent en annexe.

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. **Paquet "Ajustement à l'objectif 55"** 

- a) **Aperçu des progrès accomplis** Doc. 13977/21
Rapport sur l'état des travaux

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état des travaux figurant dans le document 13977/21.

b) Propositions législatives

Doc. 14585/21

- i) Révision de la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQE)
- ii) Révision du règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 (RRE)
- iii) Révision du règlement (UE) 2018/841 concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF)
- iv) Révision du règlement (UE) 2019/631 établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs
- v) Règlement établissant un Fonds social pour le climat
Rapport sur l'état des travaux
Débat d'orientation

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le paquet "Ajustement à l'objectif 55", sur la base de questions élaborées par la présidence, qui figurent dans le document 14585/21.

4. **Règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries, abrogeant la directive 2006/66/CE et modifiant le règlement (UE) 2019/1020**
Rapport sur l'état des travaux



Doc. 14568/21

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état des travaux relatifs à la proposition susvisée, tel qu'il figure dans le document 14568/21.

Activités non législatives

5. **Communication intitulée "Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030 – Récolter les fruits de sols en bonne santé pour les êtres humains, l'alimentation, la nature et le climat"**
Échange de vues



Doc. 14567/21

Le Conseil a eu un échange de vues sur la communication susvisée, sur la base de questions élaborées par la présidence, qui figurent dans le document 14567/21.

Divers

6. a) **Le train de mesures sur la mobilité dans le contexte des objectifs du pacte vert pour l'Europe**  Doc. 14922/21

Informations communiquées par la délégation lituanienne, soutenue par les délégations bulgare, estonienne, chypriote, lettonne, hongroise, maltaise, polonaise et roumaine

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation lituanienne, soutenue par les délégations bulgare, estonienne, chypriote, lettonne, hongroise, maltaise, polonaise et roumaine, ainsi que des interventions d'autres délégations et de la Commission.

- b) **Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment** 

- i) **26^e réunion de la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) (Glasgow, du 31 octobre au 13 novembre 2021)** Doc. 14786/21

Informations communiquées par la présidence et par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission.

- c) **Troisième forum "Air pur" (Madrid, 18-19 novembre 2021)**  Doc. 14743/21

Informations communiquées par la délégation espagnole

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation espagnole, ainsi que des interventions de la délégation néerlandaise et de la Commission.

- d) **Propositions législatives en cours d'examen:**  
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- i) Proposition de règlement visant à réduire au minimum le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits mis sur le marché de l'UE Doc. 14151/21 + ADD 1

- ii) Proposition de règlement relatif aux transferts de déchets Doc. 14135/21 + ADD 1
Présentation par la Commission

Le Conseil a pris note des présentations faites par la Commission ainsi que des interventions des délégations.

- e) **Mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**  Doc. 15051/21
Informations communiquées par la Commission
 Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission ainsi que des interventions des délégations.
- b) **(suite) Comptes rendus des principales réunions internationales tenues récemment** 
- ii) 15^e réunion de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP-CDB 15.1) [Kunming (format hybride), du 11 au 15 octobre 2021] Doc. 15043/21
- iii) Convention d'Aarhus et protocole PRTR: Doc. 14909/21
- a) Septième session de la réunion des parties à la convention d'Aarhus (RdP 7)
- b) Débat conjoint de haut niveau dans le cadre des réunions des parties à la convention d'Aarhus et à son protocole PRTR
- c) Quatrième session de la réunion des parties au protocole PRTR (RdPP 4) [Genève (format hybride), du 18 au 22 octobre 2021]
- iv) 22^e réunion des parties contractantes à la convention de Barcelone et à ses protocoles (Antalya, du 7 au 10 décembre 2021) Doc. 15046/21
Informations communiquées par la présidence et par la Commission
 Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission, ainsi que des interventions des délégations.
- f) **Réunion informelle des ministres chargés des questions urbaines - Le rôle des villes européennes dans la transition écologique et dans la réalisation des objectifs du pacte vert (virtuelle, 26 novembre 2021)**  Doc. 14968/21 + COR 1
Informations communiquées par la présidence
 Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- g) **Atelier sur la réforme de REACH (procédures d'autorisation et de restriction) (Brdo, 9 novembre 2021)**
Informations communiquées par la présidence

 Doc. 15003/21

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence ainsi que des interventions des délégations.

- h) **Réglementation des végétaux obtenus au moyen de nouvelles techniques génomiques – Nécessité d'une action coordonnée**

 Doc. 14714/1/21
REV 1

Informations communiquées par la délégation autrichienne, soutenue par les délégations chypriote, luxembourgeoise et hongroise

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation autrichienne, soutenue par les délégations chypriote, luxembourgeoise et hongroise, ainsi que des interventions d'autres délégations.

- i) **Programme de travail de la prochaine présidence**
Informations communiquées par la délégation française



Première lecture



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission

Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 14961/21**Concernant le
point 4 de la liste
des points "A":****Décision relative à une Année européenne de la jeunesse 2022**
*Adoption de l'acte législatif***DÉCLARATION COMMUNE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

"Le Parlement européen et le Conseil sont convenus de fixer le budget opérationnel minimum relatif à la mise en œuvre de l'Année européenne de la jeunesse (2022) à 8 millions d'euros. Ce montant sera composé, d'une part, de 3 millions d'euros issus du budget annuel du Corps européen de solidarité pour 2022 et, d'autre part, de 5 millions provenant du budget annuel du programme Erasmus + pour 2022.

En outre, les colégislateurs sont attachés à ce que ladite année européenne laisse une marque durable au-delà de 2022. Sans préjudice des compétences de l'autorité budgétaire, en conformité avec l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tout financement supplémentaire au-delà de 2022 devra être déterminé au sein du cadre financier pluriannuel 2021-2027."

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

"La Commission prend acte que les colégislateurs sont convenus d'établir un budget opérationnel minimal de 8 millions d'euros pour la mise en œuvre de l'Année européenne de la jeunesse (2022), ce qui n'exclut pas que des contributions complémentaires d'autres programmes et instruments de l'Union puissent venir s'ajouter à ce montant de 8 millions d'euros.

En outre, la Commission réalisera tout au long de l'année un inventaire qu'elle actualisera régulièrement et où elle exposera les contributions possibles et effectives des programmes et instruments de l'Union à la mise en œuvre de l'Année européenne de la jeunesse et rendra compte des activités menées. Un état d'avancement du déploiement des contributions émanant des programmes de l'Union sera régulièrement présenté au Parlement européen et au Conseil. Ces contributions devront être considérées comme des apports complémentaires venant en sus du budget opérationnel minimum de 8 millions d'euros."

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie fait observer que l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. La Hongrie garantit l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du système juridique national hongrois, conformément aux instruments internationaux contraignants en matière de droits de l'homme et dans le cadre des valeurs et principes fondamentaux de l'Union européenne. Pour ces raisons, la Hongrie interprète la notion de "gender equality" figurant dans la version anglaise du projet de décision (UE) 2021/... du Parlement européen et du Conseil relative à une Année européenne de la jeunesse (2022) comme renvoyant à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, la Hongrie déclare que la communication de la Commission sur la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (ci-après "stratégie"), mentionnée dans la présente décision, devrait être interprétée en tenant dûment compte des compétences nationales et des circonstances propres à chaque État membre."

DÉCLARATION DE LA POLOGNE

"La République de Pologne comprend l'expression anglaise "gender equality" comme faisant référence à l'égalité entre les femmes et les hommes au sens des articles 2 et 3 du TUE.

En outre, la République de Pologne comprend le terme anglais "gender" dans le sens de "sexe", conformément à l'article 10, à l'article 19, paragraphe 1, et à l'article 157, paragraphes 2 et 4 du TFUE."
